



BANQUE
INTERNATIONALE
À LUXEMBOURG

LA GARANTIE INNOVFIN



La garantie InnovFin, mise en place par le Fonds Européen d'Investissement - FEI (*European Investment Fund* - « EIF »), permet à la BIL de soutenir des **entreprises innovantes de la Grande Région**.

Le financement de la BIL accordé à une « PME* » ou une « ETI** » éligible sous InnovFin, sera garanti par le FEI à hauteur de 50%. L'entreprise innovante pourra bénéficier, en contrepartie de cette garantie, d'un taux d'intérêt plus attractif.

Les opérations concernées

- Financement d'**actifs corporels et incorporels**
- Financement de **fonds de roulement**
- Financement d'une **transmission d'entreprise**

Les principaux critères d'éligibilité

CRITÈRES PRIMAIRES

- L'entreprise est :
 - une PME avec des effectifs représentant moins de 250 ETP (Équivalent Temps Plein) et un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un bilan total inférieur à 43 millions d'euros ;
 - ou une ETI avec des effectifs de moins de 499 ETP.

Les ETP sont à considérer à un niveau « groupe ».

- Le montant de la transaction se situe entre **EUR 25.000 et EUR 7.500.000**.
- La durée de la transaction est comprise entre **1 et 10 ans**.
- L'entreprise est basée au **Luxembourg** ou en **Grande Région**.

InnovFin SME Guarantee

La présente transaction est soutenue par InnovFin SME Guarantee, avec le soutien financier de l'Union européenne sous le programme Horizon 2020 et du Fonds Européen d'Investissements Stratégiques (EFSI) mis en place sous le programme d'investissement pour l'Europe. Le but du EFSI est de financer et de réaliser des projets rentables dans l'Union européenne et d'assurer un accès au financement plus facile.

Contactez-nous !

Frank HOLLERICH
T : + 352 4590 2089
F : + 352 4590 2086
Frank.Hollerich@bil.com

Philippe WEISEN
T : +352 4590 2275
F : +352 4590 2086
Philippe.Weisen@bil.com

* PME = Petites et Moyennes Entreprises
** ETI = Entreprises de Taille Intermédiaire



BANQUE
INTERNATIONALE
À LUXEMBOURG



CRITÈRES D'INNOVATION (le respect d'un seul critère est suffisant)

- L'entreprise a moins de 12 ans et sa croissance endogène en ETP ou en chiffre d'affaires a été supérieure à 20 % par an en moyenne sur une période de 3 ans, sachant qu'au début de la période d'observation, elle comportait au moins 10 ETP.
- L'entreprise est opérationnelle depuis moins de 7 ans et les coûts en Recherche & Innovation (« R & I ») représentent au moins 5 % des coûts opérationnels sur au moins une des trois années précédant la demande de crédit.

Dans le cas d'une «*start-up*» sans historique financier, les coûts en R & I doivent représenter au moins 5 % des coûts opérationnels sur l'année fiscale en cours (ce qui doit être certifié par un auditeur externe).

- L'entreprise s'engage à investir au moins 80 % du crédit dans la R & I comme indiqué dans le *Business Plan*. Le reste doit servir à couvrir des coûts y relatifs.
- L'entreprise a obtenu des subsides, crédits ou garanties octroyés par l'Europe (Horizon 2020 ou FP7 ou Eurostars) ou des supports régionaux ou nationaux en rapport avec l'innovation au cours des 36 derniers mois, à condition que le crédit demandé ne finance pas le même objet.
- L'entreprise a obtenu un prix de Recherche & Développement ou d'innovation attribué par l'Union européenne au cours des 24 derniers mois.
- L'entreprise a enregistré au moins un brevet au cours des 24 derniers mois et le crédit contracté sert à développer directement ou indirectement ce brevet.
- L'entreprise est une PME et a reçu au cours des 24 derniers mois un investissement provenant d'un «*venture capitalist*»** ou d'un «*business angel*»*** (membre du réseau des *business angels*) ou bien un des actionnaires de l'entreprise au moment de la demande de crédit est un *venture capitalist* ou un *business angel*.

DÉLAIS DE DÉCISION DE CRÉDIT

- 2 à 3 semaines sont nécessaires après réception d'un dossier complet.

* Une «*start up*» est une entreprise en phase de démarrage.

** Un «*venture capitalist*» est un investisseur en capital-risque avec une prise de participation dans le capital de sociétés non cotées.

*** Un «*business angel*» est un investisseur privé soutenant une entreprise innovante.

Toute offre de financement est soumise à l'accord définitif de notre comité des crédits et à la conclusion d'une documentation satisfaisante.

Vous avant tout

Retrouvez notre
documentation
avec ce QR code



Vos comptes sur GSM et tablette
grâce à BILnet Mobile



Restez en contact
avec la BIL sur



Banque Internationale à Luxembourg SA
69, route d'Esch • L-2953 Luxembourg
RCS Luxembourg B-6307
T (+352) 4590-1 • F (+352) 4590-2010
contact@bil.com • www.bil.com